



UFR Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Université Paris Diderot – Institut de Physique du Globe de Paris

Sorbonne Paris Cité

Charges administratives et pédagogiques au sein du département d'enseignement IPGP – UFR STEP

Voté par le conseil de gestion de l'UFR STEP le 17 octobre 2012

Charges de service liées à certaines UE ACTIVITES LIEES AUX MAQUETTES			
Activités	Description des activités	Valeur horaire proposée (eq.TD)	Observations
STAGES DE TERRAIN (L1 au M2) présentiel			
Responsable du stage	organisation du stage en relation avec l'administration	8h/jour	
Accompagnateurs	présentiel	6h/jour	
PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL (L2) non présentiel			
Responsable de l'UE		32h	
STAGES EN LABORATOIRE (L2 au M2) non présentiel			
Responsable de l'UE stage L2	voir 1)	1h /étudiant	
Encadrement stage L2 à 100%	voir 2)	6h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
Encadrement stage L3 à 100%	voir 2)	12h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
Encadrement stage M1 à 100%	voir 2)	10h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
Encadrement stage M2 à 100%	voir 2)	8h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
STAGES EN ENTREPRISE (L2 au M2) non présentiel			
Responsable de l'UE stage	voir 1)	1h /étudiant	
Encadrement stage L2 à 100%	voir 2)	6h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
Encadrement stage L3 à 100%	voir 2)	8h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
Encadrement stage M1 à 100%	voir 2)	10h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
Encadrement stage M2 à 100%	voir 2)	12h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
CAS D'ETUDE GEI (M1 et M2) non présentiel			
Encadrement cas d'étude à 100%		16h/cas d'étude	100% = 1 tuteur
Encadrement cas d'étude à 50%		8h/cas d'étude	50% = 1 tuteur et 1 maître de cas d'étude ou 2 tuteurs
Encadrement cas d'étude à 25%		4h/cas d'étude	25% = 2 tuteurs et 1 maître de cas d'étude
Encadrement cas d'étude à 15%		2h/cas d'étude	15% = 3 tuteurs et 1 maître de cas d'étude

Remarques :

Encadrement de stage : de façon automatique uniquement pour les étudiants STEP et sur avis des instances de l'UFR pour une décharge supérieure à 30h. Pour les étudiants Paris 7 doit faire l'objet d'un échange de services avec l'UFR de l'étudiant ; pour les étudiants hors Paris 7 doit faire l'objet d'une convention entre établissement.

Notes

1) Responsable de stage doit - s'assurer que l'ensemble des étudiants a un stage - conseiller les étudiants dans le choix de leur stage et de leur tuteur - lire et noter tous les rapports et participer à l'ensemble des soutenances - transmettre les notes à la scolarité - faire un retour d'expérience sur les rapports et les soutenances aux étudiants pour les aider à améliorer leurs performances futures.

2) Encadrant (dit « Tuteur de stage » pour stage en entreprise et directeur de stage pour stage en laboratoire) doit : - s'assurer que le stagiaire effectue normalement son travail dans l'entreprise en entretenant des rapports réguliers avec l'étudiant et le maître de stage (pour un bon suivi, il est souhaitable de demander à l'étudiant un rapport d'une page minimum par mois) - transmettre à l'étudiant des conseils techniques et scientifiques - guider l'étudiant dans la rédaction du plan de son rapport - superviser la rédaction du rapport de stage - remplir la fiche d'évaluation qui lui sera transmise avant les soutenances - assister à la soutenance de stage et aux délibérations - pérenniser les relations UFR/entreprises (visite sur site par exemple) qui si elles ne sont pas nécessaires pour le bon déroulement du stage, reste fortement appréciées des maîtres de stage, et permet d'établir un lien privilégié pour les années antérieures (cas d'études ou stages).

Pour un encadrement à 50%, le nombre d'heures est divisé par 2.

Décharges de service liées à l'exercice de certaines fonctions	
ACTIVITES HORS MAQUETTES	
Activités	Valeur horaire (eq.TD)
Directeur UFR STEP - Directeur adjoint en charge des enseignements à l'IPGP	96 h
Directeur adjoint UFR STEP - responsable du suivi des missions d'enseignement des doctorants	48h
Directeur Ecole Doctorale	80h
Directeur IUP génie de l'environnement (responsable Spécialité Master GEI)	48h
Responsable des études et de la vie universitaire à l'IPGP	32h
Responsable des relations internationales IPGP et suivi de la mobilité - Correspondant Erasmus Paris Diderot	48h
Responsable cycle Licence STEP	48h
Responsable cycle Master STEP	48h
Directeur des études L STEP et L3 Vie et Terre***	32h
Directeur des études L2 Vie et Terre***	24h
Directeur des études L3 Pro ***	48h
Responsable de spécialité Master STEP***	32h
Responsable Master Biogeosciences	32h
Responsables d'équipe de l'UMR	32h
Président du conseil scientifique de l'UFR STEP	24h
Responsable de la plateforme de diffraction X	24h
Responsable du programme CO ₂	32h
Chargé de mission « Cellule Insertion professionnelle » UFR STEP - IPGP	48h
Chargé de mission formation professionnelle et valorisation UFR STEP - IPGP	32h
Chargé de mission TICE (portefeuille électronique des compétences)	16h
Chargé de mission « Evaluation des enseignements »	32h

Décharges de service liées à l'exercice de certaines <u>activités</u> ACTIVITES HORS MAQUETTES	
Membre du jury de soutenance Master * Entretiens d'orientation et d'admission (cycles L, M & D) * Participation à un Comité de suivi des thèses	1/2h / étudiant
Présence aux salons de l'éducation (hors week-end. Le week-end = tps plein)	tps effectif/4
Décharges de service liées à certains <u>statuts</u> ACTIVITES HORS MAQUETTES	
Tâches d'observation IPGP (pour MCF et PR) ** (à définir par le conseil de gestion des observatoires en fonction du temps effectif consacré à la mission)	
Enseignants-chercheurs entrants (sur deux ans) et ATER	64h
Mission des doctorants (ex-moniteurs) -TICE, communication, vulgarisation - participation stage L3 GF	16h 8h

* hors responsables de parcours et spécialité

** à comptabiliser pour les PR et MCF lorsqu'elles remplacent tout ou partie de leur service d'enseignement (compensées par un temps de service d'enseignement équivalent réalisé par un Physicien ou Physicien adjoint).

*** Directeur des études et Responsable de spécialité : - participation à la rédaction du quadriennal - participation aux commissions d'admissions, orientation post-bac, salons, jury (diplôme/stage) - relais entre scolarité et responsables d'UE - préparation des réunions de rentrée - promouvoir la formation – participation aux évaluations des enseignements - soutien aux projets personnels et professionnels des étudiants.

Remarques : _____

- 25% du service peut se faire au titre de la formation continue

- Report possible d'une année sur l'autre : 48h sur 2 années consécutives en + ou en -